



Le 7 février 2023

Extrait du Procès-Verbal
Résolution 380-2023

Province de Québec
MRC Athabaska
Municipalité de Saint-Valère

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi 6 février 2023, 19 h 30, à la salle municipale située au 2 de la rue du Parc Saint-Valère Québec.

Sont présents:

Monsieur Guy Dupuis	Siège 1
Monsieur Jacques Pépin	Siège 2
Monsieur Éric Morissette	Siège 3
Madame Nadia Hébert	Siège 4
Madame Joséane Turgeon	Siège 5
Madame Claudia Quirion	Siège 6

Président de la séance : Monsieur Marcel Normand, maire

Secrétaire de la séance: Annick Girouard

PROJET DE RÈGLEMENT DE DÉMOLITION NUMÉRO 395-2023 : ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT ET DES COORDONNÉES DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Sur proposition de Madame Nadia Hébert , appuyé par Monsieur Jacques Pepin, il est résolu :

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Valère adopte le projet de règlement de démolition numéro 395-2023;

QU'en vertu des dispositions de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), une consultation publique sur le projet de règlement soit tenue avant l'adoption du règlement;

QU'une commission soit formée pour tenir la consultation publique, composée des personnes suivantes :

- o Le maire;
- o Tout membre du Conseil municipal désigné par le maire;
- o En cas de besoin, ce membre peut désigner une autre personne pour le représenter à la consultation publique.



QUE le Conseil municipal délègue à la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Valère, le soin de fixer la date, l'heure et le lieu de la consultation publique.

Adopté à l'unanimité.

Copie conforme.

Donné à Saint-Valère, ce 7^e jour du mois de février 2023.

Annick Girouard
Directrice générale adjointe

